

aucune organisation ne peut, dans de telles conditions, assurer dans le monde une paix permanente. Il y a la question de l'aviation civile dans laquelle le Canada a un intérêt vital puisqu'il se trouve au carrefour des routes aériennes du globe qu'utiliseront notre grand voisin du sud et notre grand voisin du nord. Tous ces facteurs entrent dans le cadre des considérations économiques qui vont de pair avec les considérations d'ordre militaire. Le premier ministre a mentionné la régie des cartels et les propositions monétaires et de stabilisation qui font l'objet d'un autre accord.

La résolution adoptée lors de notre convention nationale tenue à Montréal en décembre dernier résume fort bien notre point de vue. Elle se lit en partie comme suit :

Les guerres futures seront inévitables sans l'établissement, sur le plan international, d'un gouvernement représentant de façon démocratique tous les peuples, grands et petits, et jouissant des pouvoirs primordiaux nécessaires pour maintenir la paix et pour assurer la justice économique et des chances égales au sein des peuples de l'univers.

Les dispositions prises pour l'après-guerre n'atteindront peut-être pas un tel idéal mais, tout en acceptant ce qu'on pourra obtenir de mieux pour le moment, nous devons continuer à souhaiter que vienne l'époque où, selon les propres paroles de feu Wendell Wilkie, nous ne formerons plus qu'un seul monde. Quand je parle de gouvernement sur le plan international, je n'entends pas par là un organisme autorisé à prendre des décisions qui engagent tous ses membres sauf dans les questions dont la solution lui a été confiée par les peuples qui en font partie. Cela ne signifie pas non plus que nous prévoyons la formation immédiate d'une fédération mondiale. Au sein de cette organisation internationale (et l'accord de Dumbarton-Oaks en prévoit le cas) il serait sage d'avoir des associations régionales chargées de régler les questions touchant une région plus particulièrement. Je m'empresse de dire qu'il est hors de doute que tout ce qui concerne une région atteint à des degrés divers le monde entier. Quoi qu'il en soit, il faut que le but final de tous les peuples avides de progrès soit l'union de l'humanité au moyen d'un code juridique qui pourra s'appliquer tout aussi bien aux rapports entre les peuples qu'aux relations entre particuliers.

Il est vrai que nous avons une cour de justice internationale. L'entente de Dumbarton-Oaks indique que l'on pourra soit maintenir cette cour soit en instituer une autre à sa place. Si nous jetons un coup d'œil sur ce qu'a accompli la présente cour internationale, nous nous rendrons compte que

sous le régime de la présente cour, plusieurs accords, décisions et traités ont été conclus ou interprétés. A mon sens, la délégation canadienne devrait s'efforcer de maintenir la présente cour de justice internationale, car si on l'abolit pour la remplacer par une autre il faudra peut-être rejeter certains accords et traités qui relèvent de la présente cour. Comme je ne suis pas avocat, mon interprétation est peut-être erronée, mais je crois que l'on doit tenir compte de cet aspect des propositions de Dumbarton-Oaks qui prévoient le maintien de la présente cour ou l'institution d'une nouvelle.

Comme je l'ai dit plus haut, tous les peuples avides de progrès devraient s'efforcer d'obtenir pour l'humanité un code de loi qui pourra s'appliquer tout aussi bien aux rapports entre nations qu'au commerce entre les particuliers. Forts de cette conviction, je puis dire que nous considérons les mesures qui ont été prises au Caire, à Moscou, à Téhéran, à Dumbarton-Oaks et à Yalta comme des pas dans la bonne voie, vers l'entente mutuelle, qui permettront au Canada de jouer son rôle dans une organisation internationale ou dans les organismes internationaux qui pourront être institués à la suite de la conférence de San-Francisco et des autres conférences qui auront lieu à l'avenir et qui recevront l'approbation du Parlement. Bref, nous avons la conviction que l'on pourra, à San-Francisco, en venir à une entente pratique pour maintenir la paix et pour jeter les bases d'un organisme mondial de justice sociale et économique. A notre sens, il incombera à la délégation canadienne d'obtenir les meilleures mesures possibles. Je répète. Il incombera à la délégation canadienne d'obtenir les meilleures mesures possibles; ce sera alors le devoir du Parlement et de notre peuple d'appuyer ces mesures même si elles ne vont pas aussi loin que nous l'aurions désiré. La conférence de San-Francisco, j'ose le dire, ne satisfera en rien les désirs de tous les délégués qui y prendront part, ni même d'aucun d'entre eux. Le Canada se doit donc de chercher les moyens d'améliorer l'entente conclue à Dumbarton-Oaks, de travailler ferme à les faire adopter, mais ensuite de se joindre aux autres nations pacifiques dans l'établissement de l'organisme de paix le plus efficace possible dans les circonstances, laissant au temps le soin de l'améliorer et d'en faire un plan plus parfait de sécurité sociale et économique, une plus forte garantie contre la crainte, contre le besoin et contre la guerre, pour l'humanité tout entière.

M. PAUL MARTIN (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, en prenant part à la discus-